



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 17 août 2015 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras, et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Claudette Roussel

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Nomination maire suppléant
- 3.2 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.3 Offre de services de Monsieur Michel Larouche, Consultants Rh Inc.
- 3.4 Demande d'un employé – Bureau d'accueil touristique
- 3.5 Téléphone cellulaire/ Département des travaux publics
- 3.6 Renouvellement de convention/ Directrice des travaux publics
- 3.7 Demande de destruction des factures 2013
- 3.8 Dépôt/ Indemnipro 150886

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande d'appui – Garde paroissiale St-Marcellin de Les Escoumins
- 4.2 Demande d'objets à l'effigie des Escoumins/ Festival marin de Les Escoumins

5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Autorisation d'achat – Toiles nocturnes pour le centre multifonctionnel

6.0 URBANISME

- 6.1 Rapport sommaire du mois de juillet 2015



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

7.0 INCENDIE

7.1 Rapport du service des incendies pour le mois de juillet 2015

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Rapport des travaux effectués pour le mois de juillet 2015 –
Département des travaux publics

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc et égout)

9.1 Enregistreur de données – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

15.1 Liste des offres de services

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M. ET AUTRES

- 16.1 Permis de rénovation ou de construction/ La ville de Forestville
- 16.2 Protocole d'entente/ Festival marin des Escoumins
- 16.3 Accusé de réception au nom du premier ministre, Monsieur
Philippe Couillard
- 16.4 Document de présentation/ Social Media Marketing
- 16.5 Demande d'un citoyen – agrandissement de territoire municipal/
M.R.C. de la Haute-Côte-Nord

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Collecte de fonds au profit de la Maison des Jeunes de Les
Escoumins
- 17.2 Soumissions de supports de fer pour déposer les panneaux
d'interprétation des Escoumins
- 17.3 Renouvellement de contrat/ Promotek
- 17.4 Demande de collaboration – Consultations sur l'aménagement
des bleuetières sur la Côte-Nord
- 17.5 Modification de résolution/ Tarifs pour raccordement
- 17.6 Autorisation d'achat/ Sel de déglacage – Hiver 2015-2016
- 17.7 Demande au Comité Culturel concernant le Club Ciné Escoumins
- 17.8 Dépôt/ Avis final du Ministère des Transports concernant le
dossier de Madame Christine Morneau (Marché de la Côte)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.9 Dépôt/ Congrès Médical « La médecine d'urgence en région : La grande séduction »
- 17.10 Accusé de réception/ Au nom du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, Monsieur François Blais
- 17.11 Entretien hiver de la rue Otis/ Entente municipalité de Bergeronnes
- 17.12 Autorisation de dépense/ Relevé d'emprise
- 17.13 Certificat d'autorisation/ Sentier du moulin

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-08-252

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

15-08-253

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Monsieur Carol Tremblay, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 17 août 2015 au 16 novembre 2015 en remplacement de Madame Line Boulianne, laquelle termine son mandat ce jour même.

N° 15-08-254

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juillet 2015 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la côte no 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		95 108.60 \$
Comptes à payer :	129 886.80 \$	
Annexe des comptes :	4 090.48 \$	
Total des comptes		229 085.88 \$

N° 15-08-255

OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR MICHEL LAROUCHE, CONSULTANTS RH INC.

ATTENDU QUE nous devons donner un mandat afin de réaliser un programme de maintien à l'équité salariale;

ATTENDU QUE la loi prévoit qu'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale doit être faite une fois l'équité salariale atteinte par la réalisation d'un exercice final;

ATTENDU QUE le maintien doit être évalué tous les cinq (5) ans à compter de la date où a eu lieu le dernier exercice et que celui-ci date de l'année 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de réaliser son programme de maintien de l'équité salariale au cours de l'année 2015, au plus tard le 31 décembre, afin de se conformer à la Loi;

ATTENDU QUE les travaux pourront être échelonnés sur une période de huit (8) à dix (10) semaines et que les coûts pour la réalisation du mandat sont d'un montant forfaitaire de mille cinq cent dollars (1 500\$);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Monsieur Michel Larouche de la firme Consultants RH Inc. à réaliser le programme de maintien de l'équité salariale.

N° 15-08-256

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

ATTENDU QUE L'ATR Manicouagan est responsable d'assurer la desserte de services d'accueil et d'informations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire de la région touristique de Manicouagan;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité des Escoumins en partenariat avec le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit collabore à la gestion du réseau d'accueil de Manicouagan dans l'intérêt du développement touristique de notre région;

ATTENDU le protocole d'entente intervenue entre l'ATR Manicouagan, la municipalité des Escoumins et Essipit concernant le développement et la gestion du réseau d'accueil pour cette 15^e saison du RAM, lequel protocole prévoit que l'ATR à titre d'employeur de l'ensemble des employés du bureau d'accueil touristique des Escoumins;

ATTENDU la requête formulée par un employé du bureau d'accueil touristique dans une lettre datée du 24 juillet 2015 ayant pour objet de requérir les mêmes avantages sociaux que les employés municipaux selon la convention collective du travail en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité juge opportun de maintenir pour la présente saison touristique, les conditions du protocole d'entente actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'une révision du protocole d'entente est en cours pour la prochaine saison incluant la prise en charge de la gestion des salaires des employés non subventionnés par les gestionnaires du milieu et qu'en conséquence, la demande de révision des avantages sociaux soumise sera donc évaluée au cours des prochains mois et de façon préalable à la saison touristique en 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la municipalité des Escoumins maintienne les conditions actuelles du protocole d'entente relatif au développement et la gestion du réseau d'accueil et à ce titre, le lien d'emploi avec l'ATR Manicouagan pour l'ensemble des employés du bureau d'accueil touristique des Escoumins pour la saison 2015 et à cette fin, l'application des avantages sociaux selon la Loi sur les normes du Travail;

QUE la requête de cet employé fasse l'objet d'une évaluation dans le cadre de la nouvelle formule de gestion préconisée pour la saison 2016 et le renouvellement du protocole d'entente avec l'ATR Manicouagan.

N° 15-08-257

TÉLÉPHONE CELLULAIRE / DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE lorsque les employés des travaux publics vont au poste de chlore, cela peut être dangereux, car le risque d'avoir du chlore dans les yeux est à considérer;

ATTENDU QUE le Paget ne capte pas toujours le signal nécessaire;

ATTENDU QUE le téléphone cellulaire Iphone 5s serait d'une grande utilité pour les travailleurs du département des travaux publics, car celui-ci est doté de la fonction SIRI, ce qui permet d'appeler sans devoir composer de numéro de téléphone;

ATTENDU QU'un forfait cellulaire de la compagnie TELUS est avantageux puisque le téléphone intelligent est offert à zéro dollar (0 \$) avec les minutes illimitées du Québec vers le Canada, l'afficheur, la boîte vocale, SMS illimité ainsi que 3 Go de données non partageable;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat du forfait de téléphone cellulaire intelligent Iphone 5s avec la compagnie TELUS.

N° 15-08-258

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION / DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la convention d'engagement faisant état des conditions de travail de la directrice des travaux publics est échue depuis le 12 juillet 2015;
ATTENDU QUE la directrice générale par intérim, Madame Andrée Lessard et le Conseil municipal sont très satisfaits du travail de la directrice des travaux publics, Madame Caroline Gagnon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES EMPLOYÉS

QUE le Conseil renouvelle la convention d'engagement pour une période de cinq (5) ans de la directrice des travaux publics, Madame Caroline Gagnon et ce, rétroactivement au 13 juillet 2015;

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signaler ladite convention.

N° 15-08-259

DEMANDE DE DESTRUCTION DE FACTURES

ATTENDU QUE l'étudiante en administration, Madame Justine Girard, demande l'autorisation de détruire les factures de l'année 2013 qui débute par le numéro de fournisseur 174 « Papeterie Escoumins » jusqu'au fournisseur numéro 204 « Quincaillerie L.P. Lepage Inc. »

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la destruction des factures 2013.

N° 15-08-260

DEMANDE D'APPUI – GARDE PAROISSIALE ST-MARCELLIN DE LES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la Garde St-Marcellin de Les Escoumins a accepté d'organiser le ralliement général de 2016;

ATTENDU QUE la Garde St-Marcellin demande une lettre invitant les gens à venir participer au ralliement et leur souhaiter la bienvenue dans notre localité;

ATTENDU QUE pour la fin de semaine où l'activité va se tenir, la garde St-Marcellin demande d'accueillir les gens à l'Hôtel de Ville avec un vin d'honneur et un souvenir pour les officiers ainsi que le comité organisateur;

ATTENDU QUE la garde St-Marcellin a besoin du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher en cas de pluie et pour les activités, ils auront besoin de salles, du terrain de balle pour leur gala ainsi que tout équipement requis pour le ralliement;

ATTENDU QUE la garde St-Marcellin aimerait que le tout soit gratuit;

ATTENDU QUE la garde sollicite un mot pour encourager la Garde à continuer pour leur livre souvenir ainsi qu'un petit présent pendant l'activité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte d'appuyer la Garde St-Marcellin afin que le ralliement général de 2016 ait lieu.

QUE le Conseil s'engage à fournir gratuitement les requêtes de la Garde Paroissiale à condition que celle-ci défraie la somme de 50 \$ (cinquante dollars) pour le ménage de la salle multifonctionnelle.



N° 15-08-261

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**DEMANDE D'OBJETS À L'EFFIGIE DES ESCOUMINS/ FESTIVAL
MARIN DE LES ESCOUMINS**

ATTENDU QUE le Festival Marin des Escoumins aura lieu dans la fin de semaine du 5 septembre prochain;

ATTENDU QUE Madame Audrey Desmeules, adjointe des loisirs, demande aux conseillers municipaux une commandite de deux (2) casquettes et de deux (2) chandails à manche courte à l'effigie des Escoumins;

ATTENDU QUE ceux-ci serviront de prix de présence lors du Festival Marin, le dimanche 6 septembre prochain;

IL EST PAS CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise de fournir deux (2) casquettes et deux (2) chandails à manche courte à Madame Audrey Desmeules pour le Festival Marin qui se déroulera dans la fin de semaine du 5 septembre prochain.

15-08-262

**AUTORISATION D'ACHAT – TOILES NOCTURNES POUR CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE les élus municipaux avaient donné l'autorisation à Monsieur Yves Martel, coordonnateur en loisirs, de procéder à l'achat de toiles nocturnes « Ebony » pour la salle multifonctionnelle;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de toiles nocturnes au coût de 2 800\$ (deux mille huit cent dollars) plus les taxes applicables auprès du fournisseur BMR.

QUE les crédits requis soient prélevés à même le fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

N° 15-08-263

**COLLECTE DE FONDS AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES DE LES
ESCOUMINS**

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse de Les Escoumins désire effectuer une collecte de fonds au profit de leur Maison des Jeunes puisque la collecte prévue au mois de juillet n'a pas eu lieu;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse souhaite obtenir notre accord pour effectuer cette collecte qui se tiendra le lundi, 7 septembre prochain entre 10h00 et 16h00 sur la Route 138 en façade de l'école Marie-Immaculée;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse suivrons attentivement les consignes que leur a donné le Ministère des Transports concernant les règlements et qu'une demande a été envoyée à la Sûreté du Québec pour la tenue de cette activité;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse demanderons la collaboration d'adultes bénévoles pour faire la signalisation afin d'assurer la sécurité des jeunes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse utiliserons des bornes de signalisation pour bien encadrer la zone de la collecte de fonds et plusieurs affiches seront mises en place afin d'augmenter la visibilité de leur activité avant d'arriver sur les lieux;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la collecte de fonds au profit de la Maison des Jeunes lundi, le 7 septembre 2015.

N° 15-08-264

SOUSSION DES SUPPORTS DE FER POUR DÉPOSER LES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

ATTENDU QUE nous avons déjà les panneaux d'interprétation en notre possession;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont soumissionné afin de peindre les supports de fer pour déposer ces panneaux d'interprétation;

Compagnie		Montant taxes incluses
Desmeules Automobiles Inc.	Pour 6 supports ⇒	1 318,87\$
ATE-SOU-MA Inc.	Pour 6 supports ⇒	1 724,63\$
Atelier Brisson et Gagné Inc.	Pour 6 supports ⇒	2 546,52\$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat afin de peindre les supports de fer pour déposer les panneaux d'interprétation à la Compagnie Desmeules Automobiles Inc. au montant de (mille trois cent dix-huit et quatre-vingt-sept cents).

N° 15-08-265

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT/ PROMOTEK

ATTENDU QUE le contrat de service avec Promotek est échu depuis le 30 juin 2015;

ATTENDU QUE ce contrat concerne les rapports de transports des agrégats (carrière-sablière);

ATTENDU QUE le coût demeure le même que l'an passé soit, cent soixante-cinq dollars (165.00 \$) du rapport, plus 0.0075 \$ du tonnage;

ATTENDU QUE ce contrat de service est pour une durée de deux (2) ans;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la signature du présent contrat de service qui débute le 1^{er} juillet 2015 et qui se termine le 30 juin 2017.

**** REPORTÉ**

DEMANDE DE COLLABORATION – CONSULTATIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DES BLEUETIÈRES SUR LA CÔTE-NORD

8963



N° 15-08-266

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**MODIFICATION DE RÉOLUTION/ TARIFS POUR RACCORDEMENT
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

ATTENDU QUE les tarifs pour le raccordement d'aqueduc et que les tarifs pour le raccordement d'égout sont deux (2) résolutions distinctes;

ATTENDU QUE Les tarifs pour le raccordement ainsi que les tarifs pour le raccordement d'égout ont été établis il y a déjà plus de dix (10) ans;

ATTENDU QUE les matériaux et la main d'œuvre ont augmenté considérablement depuis;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer les frais supplémentaires, car les tarifs ne sont pas assez élevés;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil fixe les coûts facturés aux requérants d'un raccordement d'aqueduc ainsi que ceux d'un raccordement d'égout aux frais réels.

N° 15-08-267

AUTORISATION D'ACHAT/ SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2015-2016

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'achat de sel de déglacage pour la prochaine saison hivernale;

ATTENDU QUE nous avons reçu des soumissions de trois (3) entreprises différentes;

Compagnie	\$/ tonne	Total (plus taxes applicables)
Somavrac	79.00\$/tonne	9 480 \$
Mines Seleine (Forestville)	107.00\$/tonne	12 840 \$
Mines Seleine (Grande-Anse)	105.50\$/tonne	12 660 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de 120 tonnes métriques de sel de déglacage de la compagnie Somavrac de Québec pour le département des travaux publics au montant de 79.00\$ la tonne métrique, soit un montant total de 9 480 \$ (neuf mille quatre cent quatre-vingts) plus les taxes applicables.

N° 15-08-268

**DEMANDE AU COMITÉ CULTUREL CONCERNANT LE CLUB CINÉ
ESCOUMINS**

ATTENDU QUE notre première soirée cinéma organisée par Madame Audrey Desmeules, adjointe aux loisirs, fut un franc succès;

ATTENDU QUE Madame Audrey Desmeules a terminé sa saison de travail;

ATTENDU QUE le Conseil aimerait qu'une nouvelle projection de film soit organisée pour cet automne dû à la forte demande;

ATTENDU QUE du travail de commandite est à prévoir, car si nous voulons offrir ce service, nous devons solliciter les commerçants des Escoumins afin de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

nous fournir des breuvages, des friandises, des chips du popcorn etc. pour la projection du film;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à fournir aux nouveaux organisateurs des contacts ainsi qu'une liste de bénévoles lors de la première édition;

ATTENDU QUE vous aurez l'appui des employés de la Municipalité afin de vous venir en aide pour cette activité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil sollicite l'aide du Comité Culturel afin qu'une 2^e projection de film ai lieu à l'automne prochain.

N° 15-08-269

ENTRETIEN DE LA RUE OTIS/ ENTENTE MUNICIPALITÉ DE BERGERONNES

ATTENDU QUE la Municipalité offre le service de déneigement de la rue Otis à la municipalité des Bergeronnes depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE ledit service a pris fin au printemps 2015;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil informe la municipalité des Bergeronnes de son intérêt de renouveler l'entente pour le déneigement de la rue Otis selon les mêmes conditions antérieures, et ce, pour les trois (3) prochaines saisons aux prix suivants :

- Hiver 2015-2016 4 149\$
- Hiver 2016-2017 4 357\$
- Hiver 2017-2018 4 575\$

Pour un total de 13 081\$ (treize mille quatre-vingt-un dollars) taxes en sus si applicables.

N° 15-08-270

AUTORISATION DE DÉPENSE/ RELEVÉ D'EMPRISE

ATTENDU QUE pour les travaux d'excavation de la rue Du Vallon et de la route Forestière, TDA a demandé que l'emprise des rues soit arpentée;

ATTENDU l'offre de service de l'arpenteur, Monsieur Yan Chamberland, pour ces deux (2) rues;

ATTENDU QUE le budget estimé pour les travaux d'arpentage à effectuer pour le calcul de l'emprise de la rue Du Vallon dans le système NAD 83 SCRS devrait se situer entre mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$) et deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

ATTENDU QUE le budget estimé pour les travaux d'arpentage à effectuer pour le calcul de l'emprise de la route Forestière dans le système NAD 83 SCRS devrait se situer entre mille deux cents dollars (1 200 \$) et deux mille dollars (2 000 \$);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense du relevé d'emprise de la rue Du Vallon
ainsi que la dépense du relevé d'emprise de la route Forestière.

N° 15-08-271

CERTIFICAT D'AUTORISATION – SENTIER DU MOULIN

ATTENDU QUE la Municipalité envisage de procéder à la réalisation de travaux
d'amélioration du sentier du moulin;

ATTENDU QU'À cette fin, il est requis d'obtenir un certificat d'autorisation du
Ministère de Développement Durable de L'Environnement de la Faune et des
Parcs;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme AXOR Experts-Conseils afin de préparer tous
les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du
Ministère du Développement Durable de l'Environnement de la Faune et des
Parcs et de les autoriser à signer au nom de la municipalité tous documents
requis à cette fin dans le projet d'amélioration du sentier du moulin.

QUE le Conseil autorise le paiement d'une somme de 562.00\$ (cinq cent
soixante-deux dollars) requis avec la demande de certificat.

N° 15-08-272

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **5**

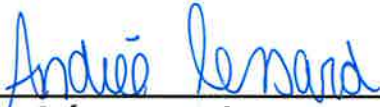


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***